



DECISION du BUREAU
2023CCMAB006
Séance du 22 novembre 2023

Date de la convocation : 16 novembre 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 22 novembre à 19 h 15, en application des articles L.5211-11 et L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sous la présidence de Madame Diane ROULAND, Présidente s'est réuni le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs au siège, 1 rue de la Corniche de Pail à Pré en Pail Saint Samson.

COMMUNE	MEMBRES	Absent	Présents
LE HAM	Diane ROULAND		X
CRENNES SUR FRAUBEE	Loïc de POIX	X	
SAINT GERMAIN DE COULAMER	Alain DILIS		X
SAINT PIERRE DES NIDS	Fatiha IDRI-HUET		X
LIGNIERES ORGERES	Raymond LELIEVRE		X
SAINT MARS DU DESERT	Gaspard SAVER		X
JAVRON LES CHAPELLES	Daniel RATTIER		X
AVERTON	Jean-Paul PICHONNIER		X
VILLAINES LA JUHEL	Éric BREHIN	X	
SAINT AUBIN DU DESERT	Samuel RAGOT	X	
BOULAY LES IFS	Yves LEGAY	X	
CHAMPFREMONT	Patrick PIQUET	X	
CHEVAIGNE DU MAINE	Claude ROULLAND		X
COUPTRAIN	Pascal FRANCOIS		X
COURCITE	Yves DAUVERCHAIN		X
GESVRES	Denis DUVALLET	X	
JAVRON LES CHAPELLES	Didier LEDAUPHIN	X	
LA PALLU	Sylvain LEBLANC	X	
LOUPFOUGERES	Dominique BOURGAULT		X
MADRE	Bernard BLANCHARD		X
NEUILLY LE VENDIN	Daniel CHESNEAU		X
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	Denis GESLAIN	X	
RAVIGNY	Guy MAIGNAN		X
SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN	Geneviève BLANCHARD		X
SAINT CALAIS DU DESERT	Henri GUILMEAU		X
SAINT CYR EN PAIL	Jean-Luc LECOURT		X
SAINT PIERRE DES NIDS	Dominique SAVAJOLES		X
VILLAINES LA JUHEL	Daniel LENOIR		X
VILLEPAIL	Alain BLOTTIERE		X

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20231122-2023CCMAB006-DE
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Délibération n° 2023CCMAB006**Ligne de trésorerie Budget Eau – Crédit Agricole Anjou Maine 600 K€**

Membres en exercice	29	Membres présents.....	20		Quorum	15
Nombre de procuration		Membres votants	20			

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération 2020CCMA038 du 21 juillet 2020 donnant délégation par le Conseil de Communauté au Bureau Communautaire pour opérer le choix des organismes bancaires dans le cadre des lignes de trésorerie (sans limite)

CONSIDERANT les besoins ponctuels de trésorerie,

CONSIDERANT la proposition reçue d'un crédit de trésorerie sous forme de déblocage par le principe du crédit d'office

Il est proposé au Bureau, après en avoir délibéré :

Article 1 Prêt

DE PROCEDER au choix de l'organisme bancaire auprès duquel la ligne de trésorerie de 600 000 € sera contractualisée pour le Budget EAU ;

le Bureau communautaire, après délibération

DECIDE après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales attachées proposées par le Crédit Agricole Anjou Maine de recourir à une ligne de trésorerie, auprès de cet organisme ;

Article 1 Principales caractéristiques du contrat de ligne de trésorerie

D'APPROUVER les caractéristiques du contrat crédit de trésorerie ci-après :

Montant : 600 000 €

Taux Euribor 3 mois moyenné + 0.16% index actuel = 3,968 % flooré à 0

Durée : 12 mois

Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par débit d'office

Minimum de tirage : 7 600 €

Frais de dossier : néant

Commission d'engagement : 0,20% € l'an, prélèvement à la mise en place

Article 2 Signature

D'INDIQUER que le représentant légal de l'emprunteur à savoir la Présidente est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de trésorerie décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Anjou Maine.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en SOUS PREFECTURE
le (cf. date A.R. en Sous-Préfecture)
et publication ou notification
le

La Présidente,

Diane ROULAND

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20231122-2023CCMAB006-DE
Date de réception préfecture : 30/11/2023